

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 58
Délégués présents : 5
Absents : 53

Vote(s) pour : 5
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 17 décembre 2025

*(Cette seconde réunion est organisée en l'absence de quorum le 12 décembre 2025.
24 délégués étaient présents et avaient émis un avis unanime et favorable sur ce point)*

*** *** ***

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSE, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-04-1712 : Communication des décisions prises par le Président

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical du 13 décembre 2024 donnant délégation à Monsieur Henri HASSE, Président du Syndicat mixte du SCOTAM, pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que ces décisions doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau consulté,

Le Président entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Président, détaillées ci-après :

Signature de décisions confiant mandat spécial :

A Monsieur Henri HASSE, Président du Syndicat mixte du SCOTAM, pour participer :

- Au séminaire de rentrée de la Fédération nationale des SCOT organisé les 10 et 11 septembre 2025 à ÉPINAL ainsi qu'à la signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment organisée le 12 septembre 2025 à ÉPINAL (**Décision n°03/2025**) ;
- A l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de la Fédération nationale des SCOT organisée le 14 octobre 2025 à PARIS (**Décision n°05/2025**) ;
- A la rencontre organisée par le réseau Cler, l'ADEME et le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur le thème des méthodes et des actions des Plans Paysages de la transition énergétique organisée le 16 décembre 2025 à 75000 PARIS (**Décision n°06/2025**).

A Monsieur Denis BLOUET, Président de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme pour participer à une réunion et visite de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme organisées le 16 septembre 2025 à RÉMILLY (Décision n°04/2025).

Signature d'un avenant :

- Un avenant a été signé sans modification financière avec la SAREMM concernant la convention de mise à disposition des locaux occupés par le Syndicat mixte du SCoTAM. Il prend acte de la modification d'un bureau et de la mise à jour de la liste du mobilier.

Signature d'un acte d'engagement :

- Un acte d'engagement a été signé avec la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature concernant la délivrance de données foncières et de données relatives aux Logements Vacants (LOVAC).

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Pour extrait conforme
Metz, le 17 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET

